



Haute-Savoie
74160

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DE NEYDENS
DU MARDI 5 NOVEMBRE 2019, 19 H 30**

Ouverture de la séance :

L'an deux mille dix-neuf, le cinq novembre à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Neydens, convoqué le 25 octobre 2019, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Carole VINCENT, Maire.

Membres présents (18) : Carole VINCENT, Bernard CHAITEMPS, Eve ROUKINE, Yves FELIX, Nathalie BLANES, Lionel VESIN, Véronique VERGUET, Levent BAYAT, Cécile SAUTIER, Michèle DUVAL, Roberto BONALDI, Sophie GIROD, Geneviève LAZZAROTTO, Catherine SILVESTRE, Claire HUBER, Martial BAUDET, Jean-Luc GUERINEAU, Yves TREGOAT.

Procuration (1) : Adrien DOCHE à Sophie GIROD.

Absent excusé (1) : Adrien DOCHE.

Présents : 18

Pouvoir : 01

Votants : 19

Absent : 01

Secrétaire de séance : Eve ROUKINE

Désignation du secrétaire de séance :

Le Conseil Municipal désigne Madame Eve ROUKINE pour exercer les fonctions de secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la séance précédente du Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 1^{er} octobre 2019.

Délibération n° 2019-62 : Approbation de l'avenant n° 1 à la convention de mutualisation de la police municipale

Madame Le Maire rappelle que par convention en date du 18 janvier 2018, les communes de Saint-Julien-en-Genevois, Archamps, Beaumont, Feigères, Neydens et Présilly ont défini les modalités particulières relatives à la mutualisation des agents de police municipale, compétents sur le territoire de chacune d'elle. Cette nouvelle entité porte le nom de Police Municipale Pluricommunale de Saint-Julien et du Genevois.

Dans le cadre d'une bonne organisation de la police pluricommunale, cette mutualisation de service doit pouvoir s'organiser de manière efficace et être dotée de moyens suffisants, qu'ainsi il convient de prévoir la possibilité de passer des contrats publics (marchés publics et accords-cadres) afin de permettre de bénéficier d'un service de police municipale efficient.

En conséquence, Madame Le Maire propose au Conseil Municipal :

- D'approuver l'avenant n°1 à la convention de mutualisation de la police municipale, tel que joint en annexe.
- De l'autoriser à signer cet avenant ainsi que toute pièce afférente.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré par :

Voix pour : 19

Voix contre : 0

Abstention : 0

- **Approuve** la proposition ci-dessus de Madame Le Maire,
- **Autorise** Madame le Maire à signer l'avenant suscité ainsi que toutes pièces utiles.

Délibération n° 2019-63 : Convention constitutive d'un groupement de commandes permanent - police pluricommunale -

Madame Le Maire explique qu'afin de faciliter et fluidifier la mutualisation des procédures d'achat entre les collectivités adhérentes de la police pluricommunale, un groupement de commandes permanent pourrait être créé. Cela permettrait de procéder à la mise en concurrence de contrats publics (marchés publics et accords-cadres) nécessaires au bon fonctionnement de la police pluricommunale (ex : fonctionnement de la fourrière, vidéoprotection, etc.).

A cet effet, elles envisagent de conclure une convention constitutive d'un groupement de commandes permanent.

La Commune de Saint-Julien-en-Genevois est désignée d'un commun accord coordonnateur du groupement. A ce titre, elle aura pour mission de procéder, en collaboration avec les autres parties signataires, à l'ensemble des opérations de sélection des co-contractants dans le respect de la réglementation relative aux contrats publics.

La Commission du groupement est composée d'un représentant élu parmi les membres ayant voix délibérative de la commission d'appel d'offres, de chaque membre du groupement.

Pour chaque membre titulaire, il est désigné, dans les mêmes conditions précitées, un membre suppléant.

En conséquence, Madame Le Maire propose au Conseil Municipal :

- D'approuver la convention de groupement de commandes permanent telle que jointe en annexe.
- De désigner Madame Carole VINCENT, membre titulaire de la commission d'appel d'offres de la Commune, et Monsieur Bernard CHAUTEMPS, membre suppléant, pour siéger à la commission du groupement.
- De l'autoriser à signer la convention et toute pièce annexe.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré par :

Voix pour : 19

Voix contre : 0

Abstention : 0

- **Approuve** la proposition ci-dessus de Madame Le Maire,
- **Autorise** Madame le Maire à signer la convention suscitée ainsi que toutes pièces utiles.

Madame Le Maire informe qu'une consultation sera lancée prochainement pour renouveler le marché concernant les mises en fourrière de véhicules. Il est précisé que les mises en fourrière concernent principalement les véhicules abandonnés et (ou) volés, immobilisés sur un parking public.

Madame Le Maire rappelle qu'un arrêté a été pris pour autoriser la police pluricommunale à pénétrer dans les copropriétés privées pour procéder à l'enlèvement et à la mise en fourrière des véhicules immobilisés. L'intervention est dans ce cas à la charge de la copropriété.

Délibération n° 2019-64 : Convention de gestion relative à l'intervention des services techniques de la Commune au sein de la crèche "A petits pas"

Madame Le Maire explique qu'il convient de renouveler la convention qui prévoit les modalités d'intervention des services techniques communaux au sein de la crèche intercommunale "A petits pas" située sur NEYDENS. Cette convention précise également les modalités de prise en charge et de répartition des frais d'entretien et de réparation de la chaudière gaz commune à la crèche intercommunale et au local communal attenant.

Après avoir pris connaissance des termes de cette convention,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré par :

Voix pour : 19

Voix contre : 0

Abstention : 0

- **Décide** le renouvellement de cette convention avec la Communauté de Communes du Genevois,
- **Autorise** Madame le Maire à la signer ainsi que toutes pièces afférentes.

Délibération n° 2019-65 : Convention de mise à disposition à titre gratuit du terrain communal sur lequel est implantée la crèche intercommunale "A petits pas" -

Madame Le Maire explique qu'il convient de passer une convention avec la Communauté de Communes du Genevois qui prévoit les modalités de mise à disposition du terrain sur lequel est implantée la crèche intercommunale "A petits pas".

Ce terrain cadastré section A, numéro 2283, d'une superficie de 1649 mètres carrés est et reste propriété de la Commune de NEYDENS ; il est mis à la disposition de la CCG à titre gratuit qui l'utilise exclusivement pour la mission de service public et pour la compétence « petite enfance ».

Après avoir pris connaissance des termes de cette convention,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré par :

Voix pour : 19

Voix contre : 0

Abstention : 0

- **Décide** d'approuver cette convention de mise à disposition à titre gratuit d'un terrain communal au profit de la Communauté de Communes du Genevois pour l'exercice de la compétence « petite enfance »,
- **Autorise** Madame le Maire à la signer ainsi que toutes pièces afférentes.

Délibération n° 2019-66 : Personnel communal – Création d'un poste permanent d'adjoint technique à temps complet -

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant statut de la Fonction Publique Territoriale et notamment l'article 34,

VU le budget de la collectivité,

VU le tableau des effectifs existant,

CONSIDÉRANT qu'il convient de créer un emploi permanent pour satisfaire au besoin de renforcement de l'équipe technique, que celui-ci peut être assuré par un agent du cadre d'emploi des adjoints techniques,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré par :

Voix pour : 19

Voix contre : 0

Abstention : 0

- **Décide :**

Article 1 : création et définition de la nature du poste.

Il est créé un poste de : adjoint technique, à compter du 1^{er} décembre 2019 dans le cadre d'emplois des Adjointes techniques, accessible selon les conditions de qualification définies par le statut, pour exercer les fonctions de :

- Agent polyvalent du service technique.

A ce titre, cet emploi sera occupé par un fonctionnaire appartenant au cadre d'emplois des adjointes techniques aux grades de : adjoint technique, adjoint technique principal de 2^{ème} classe, ou adjoint technique principal de 1^{ère} classe, relevant de la catégorie hiérarchique C.

La rémunération et le déroulement de la carrière correspondront au cadre d'emplois concerné. Il pourra bénéficier du régime indemnitaire.

En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, cet emploi pourra être pourvu par un agent contractuel de droit public dans les conditions de l'article 3-2 de la loi du 26 janvier 1984 précitée, pour faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire.

Le contrat sera alors conclu pour une durée déterminée d'une durée d'un an. Il pourra être prolongé, dans la limite d'une durée totale de deux ans, lorsque la procédure de recrutement d'un fonctionnaire n'aura pu aboutir au terme de la première année.

Article 2 : temps de travail.

L'emploi créé est à temps complet pour une durée de 35 heures hebdomadaires.

Article 3 : crédits.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité.

- **Autorise** Madame le Maire à signer tous documents, d'accomplir l'actualisation du tableau des effectifs et de procéder au recrutement.

M. Bernard CHAITEMPS ajoute que la création de cet emploi supplémentaire au sein du service technique est justifié ; en effet, la commune évolue, la population augmente, mais les effectifs au sein du service technique n'ont pas changé depuis un certain nombre d'années. Des comparaisons avec les communes voisines de même importance ont été réalisées et confirment que le service est en sous-effectif.

Mme Carole VINCENT rappelle qu'un projet de mutualisation des services techniques a été évoqué avec la Commune de Beaumont ; ce projet sera à poursuivre en 2020 mais ne peut pas régler le besoin actuel en personnel.

Délibération n° 2019-67 : Subvention pour les transports scolaires 2019-2020 -

A la demande de la directrice de l'école, Madame Carole VINCENT propose d'allouer à la coopérative scolaire une subvention de 5000 € pour financer les transports liés aux sorties scolaires pour l'année 2019-2020. Il est précisé que la même somme a été attribuée l'année dernière.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré, par :

Voix pour : 19

Voix contre : 0

Abstention : 0

- **Décide** d'allouer une subvention à la coopérative scolaire de 5 000 € (cinq mille euros).

Garantie d'emprunt concernant les logements sociaux de la résidence « les Jardins Secrets » :

Ce point est ajourné par manque d'informations.

Approbation du règlement d'utilisation des salles communales :

Ce point est ajourné par manque d'Informations.

Divers :

Projet extension VITAM :

Mme Carole VINCENT informe qu'au regard des dernières études de mobilité commandées par la CCG le choix a été fait collégalement de ne pas lancer la concertation préalable concernant le projet d'extension de VITAM et de reporter cette procédure après les élections municipales de 2020.

Cette période avant la concertation doit permettre de valider des scénarios en terme de mobilité et permettra un temps d'échanges et d'études sur les autres sujets que sont le dimensionnement du projet, les participations et le foncier,...

Travaux d'aménagement de la route de Verrières :

Le chantier a pris du retard en raison du délai de livraison des conteneurs déchets et des abribus, mais il devrait être achevé pour la fin novembre.

Une réunion est prévue avec les services du Département le 7/11 concernant le plateau surélevé situé à l'entrée de la Commune en venant de Beaumont. En effet, ce dispositif ne remplit pas sa fonction de ralentissement des véhicules. L'objet de la réunion est d'aboutir à une solution.

Cheminement piéton chemin de la Creuse :

L'aménagement réalisé permet de mettre en sécurité les piétons dont c'était l'objectif.

C'est un aménagement provisoire qui perdurera jusqu'à la réalisation de l'aménagement plus global du chemin de la creuse. Ce dernier interviendra au terme des études de mobilité en cours effectuées dans la cadre du projet d'extension de VITAM et nécessitera vraisemblablement une procédure d'expropriation.

SYANE – Rénovation de l'éclairage public :

La rénovation de l'éclairage public de la Commune se poursuit. Les travaux 2018 ont commencé et concernent une partie de Moisin et la Forge. Les travaux 2019 seront réalisés début 2020 et concerneront le Chef-Lieu. Il restera les secteurs des Mouilles, des Envignes et du chemin de Chez Le Clerc à rénover.

M. Bernard CHAUTEMPS informe qu'une réunion sera prévue avec ENEDIS pour réajuster les contrats de fourniture électrique pour tenir compte des économies réalisées au niveau de la consommation du fait de la rénovation des armoires et de l'extinction de l'éclairage public de minuit à 5 heures.

Recensement de la population :

Mme Carole VINCENT informe que les 5 agents recenseurs sont recrutés et prendront leur fonction dès le début du mois de janvier 2020.

Repas de fin d'année :

Comme chaque fin d'année, un repas réunissant les élus et le personnel communal est organisé. Il aura lieu le vendredi 13 décembre 2019.

Dénomination de l'école de NEYDENS :

Mme Le Maire propose de donner un nom à la nouvelle école et suggère de donner celui de Caroline LAVERRIERE qui a initié ce projet et en a fait le projet de son mandat électoral. Après avoir délibéré sur la question de savoir si le nom devait être donné à l'école ou au nouveau bâtiment, 12 conseillers municipaux se sont prononcé pour donner le nom de Caroline LAVERRIERE à l'école, 6 se sont opposés et 1 conseiller s'est abstenu, ce point sera remis à l'ordre du jour d'un prochain Conseil Municipal pour prise d'une délibération.

Vote du budget 2020 :

A la question de M. Levent BAYAT, Mme Le Maire répond que le budget 2020 sera voté par la nouvelle équipe municipale.

Eclairage public devant VITAM :

Mme Sophie GIROD signale que le parvis de VITAM devant le restaurant n'est pas éclairé le soir, ce qui est problématique pour la clientèle.

Mme Carole VINCENT annonce que l'éclairage du site sera vérifié.

Bulletin municipal :

Mme Sophie GIROD informe que la réalisation du bulletin municipal est terminée et que celui-ci pourra être distribué la semaine prochaine par les conseillers municipaux.

Panneaux de sensibilisation à l'environnement :

A la demande de Mme Claire HUBER, Mme Le Maire informe que ces panneaux ont été réalisés conjointement par la CCG, le Syndicat Mixte du Salève et les agriculteurs, et qu'ils seront implantés à différents endroits de la Commune, à l'entrée des chemins et aux abords des espaces agricoles.

Repas des Aînés :

Cette année, le repas aura lieu le dimanche 10 novembre dans la salle polyvalente et réunira plus de 120 personnes. Mme Catherine SILVESTRE remercie les conseillers qui ont proposé leur aide pour cette journée.

Cérémonie du 11 novembre :

La cérémonie devant le monument aux morts aura lieu à 9 H 30 et sera suivie d'un vin d'honneur servi dans la salle polyvalente. Un appel est lancé auprès des conseillers municipaux pour apporter une aide.

NEYDENS, le 15 novembre 2019

La secrétaire de séance

Eve ROUKINE

Le Maire

Carole VINCENT

